

Département Balisage





Département Balisage

Rayonnement national

SÉPARATEURS MODULAIRES DE VOIES (BALISAGE LOURD)

AER, acteur de la sécurité, s'investit depuis sa création dans l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier par la mise en place de dispositifs de retenue permanents ou provisoires. La mise en place de la norme européenne EN-1317 et la complexification qui en découle ont incité AER à créer tout récemment un département spécifique « balisage lourd ». Cela permet aux agences de l'entreprise d'optimiser l'utilisation de leurs **séparateurs modulaires de voies (SMV)** selon les types de chantiers.



Agence AVION

Tél. : 03 21 13 53 40

Agence CARQUEFOU

Tél. : 02 28 23 16 14

Agence ISTRES

Tél. : 04 42 41 61 80

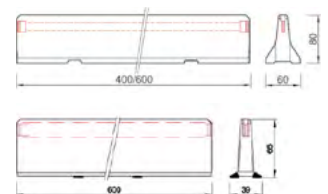
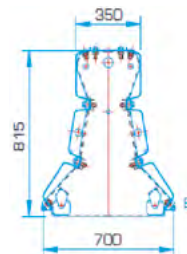
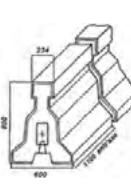
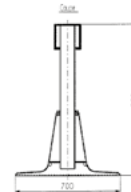
Agence SENOZAN

Tél. : 03 85 36 19 22

DES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU

- En milieu urbain, où la densité de trafic et la coactivité sur des emprises réduites nécessitent une protection particulière, pour assurer le guidage des usagers et la retenue des véhicules en cas de choc.
- Sur route, où l'utilisation de SMV en béton de 4 m de long par élément garantit la sécurité de travaux routiers, y compris sur les tracés en courbe.
- Sur autoroute, où l'installation de SMV métalliques, plus longs et plus légers, s'avère plus rapide et plus souple, notamment pour la réalisation de travaux sur terre-pleins centraux.

AER, qui propose tous types de SMV, investit chaque année dans de nouveaux matériels, à l'instar de modules de 6 m par élément facilement stockables, même dans un espace réduit.



// Balisage de chantier de construction

